

**Décision du 15 septembre 2014 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : *INTV1421740S*

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6 ;

Vu le décret du 30 octobre 2012 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. IMBERT (Yannick) ;

Vu la décision du 31 décembre 2013 portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à Mme Françoise Germain, directrice territoriale à Orléans, à l'effet de signer, dans le cadre des instructions qui lui sont données et dans la limite de ses attributions, tous actes, décisions et correspondances se rapportant :

1. Aux missions dévolues à la direction d'Orléans telles que définies par la décision du 31 décembre 2013 susvisée ;

2. À la gestion de la direction d'Orléans, notamment :

– à l'engagement, la liquidation et le mandatement de toutes les dépenses relevant de la direction d'Orléans, dans la limite des crédits alloués ;

– au renouvellement des contrats des agents vacataires (personnels infirmiers et enquêteurs logement) ;

– aux contrats des personnels recrutés pour deux mois maximum dans le cadre des renforts estivaux.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise Germain, délégation est donnée, à Mmes Catherine Savita, responsable du pôle asile et Isabelle Leluc, responsable du pôle retour, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions, les bons SNCF.

Article 3

Les décisions du 8 mars 2013 (NOR : INTV1306637S) et du 8 juillet 2013 (NOR : INTV1317535S) portant délégation de signature (Office français de l'immigration et de l'intégration) sont abrogées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 15 septembre 2014.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*

Y. IMBERT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Imbert', with a horizontal line underneath it.